

## Liberté d'expression et nouvelles technologies [✱]

À l'occasion du 50<sup>ième</sup> anniversaire de la *Déclaration*, Orbicom, le réseau des chaires en communication de l'Unesco, a publié l'anthologie *Liberté d'expression et nouvelles technologies*, sous la direction des journalistes canadiens renommés Michèle Paré et Peter Desbarats. Ce recueil regroupe des textes d'auteurs de divers milieux et provenances géographiques. Ils sont réunis par leur intérêt pour la liberté d'expression et les nouvelles technologies, notamment l'Internet, qui, pour plusieurs d'entre eux, représente une révolution encore plus importante que l'ère de l'industrialisation ou l'invention de l'imprimerie.

Le livre est divisé en trois parties. La première traite des effets des nouvelles technologies de l'information et de la communication ou NTIC (antennes paraboliques, télécopieur, téléphone cellulaire, Internet) et veut établir la contribution importante des NTIC au journalisme, qui joue un rôle primordial dans la défense des droits de l'homme. La deuxième partie traite de la législation des NTIC et la troisième examine les particularités des NTIC dans différentes régions du monde.

Ce livre examine donc, en première partie, l'existence de la censure et les différentes formes de mesures coercitives qui ont été utilisées pour entraver la liberté de la presse depuis le Moyen Âge en Europe et qu'on retrouve toujours dans certains pays. Les NTIC ont apporté une autre forme de censure en créant des logiciels de filtrage, d'étiquetage et de blocage qui peuvent être directement intégrés au médium et qui peuvent empêcher le public d'avoir accès à plusieurs contenus de l'Internet. Les groupes de défense des libertés civiles s'opposent à l'utilisation de ces logiciels parce qu'ils souffrent d'un manque d'objectivité intrinsèque vis-à-vis la procédure de filtrage. Puisque les barèmes de classification ne sont pas suffisamment précis, il est matériellement impossible de bien étiqueter et filtrer toutes les informations sans bloquer beaucoup d'informations qui conviendraient à tous les publics. Il s'agit d'une illustration parfaite de l'application de la nouvelle technologie au domaine de la censure. Le livre poursuit avec l'étude des communautés virtuelles du cyberspace, qui pourvoient leurs citoyens avec un sentiment d'appartenance à un ensemble plus large où chacun doit adhérer à un code de conduite. Par exemple, on devra laisser les participants régler leurs propres conflits. Ces communautés prennent force de leur tolérance à l'égard de la liberté d'expression. Le livre continue avec l'étude de l'effet des forums électroniques en tant que créateurs d'une nouvelle démocratie, une démocratie directe, qui facilite le droit d'initiative, le référendum et la révocation populaire. Les médias traditionnels souffrent d'un manque d'interaction avec le destinataire et l'Internet permet de combler ces lacunes. Les médias professionnels perdent leur monopole de l'opinion publique, l'information n'est plus diffusée unilatéralement et des personnes qui ne se connaissent pas peuvent désormais échanger des informations. De plus, la diffusion est immédiate. Confronté aux défis posés par les NTIC, le nouveau rôle de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), doit être révisé.

La deuxième partie du livre s'intitule " Effets pervers et législation". Les sujets de l'élitisme des utilisateurs de l'Internet et la liberté d'expression y sont de nouveau abordés. Les effets des NTIC sur la conservation de données sur la vie privée sont examinés. L'Internet, qui crée un environnement propice à la diffamation puisqu'il est plus facile de diffuser des propos diffamatoires sur l'Internet qu'en utilisant un autre media. L'Internet dépasse les frontières nationales traditionnelles, ce qui crée un problème concernant la compétence des tribunaux. De plus, la responsabilité potentielle des fournisseurs de service Internet, -ci-après- FSI, peut être impliquée. Sans leur aide, il serait impossible de diffuser des propos diffamatoires sur l'Internet. Très souvent, l'auteur réel échappera à sa responsabilité puisqu'il sera difficile de le retrouver s'il a agi sous un pseudonyme ou s'il a utilisé un serveur autre que le sien. Il peut être compliqué de poursuivre l'auteur réel s'il réside dans un pays où il est difficile de le poursuivre ou de faire exécuter contre ses biens. Finalement, il est possible qu'il ne possède pas d'actif. C'est pourquoi, plusieurs pays tiennent les FSI responsables comme s'ils étaient les auteurs réels des propos

diffamatoires. Un chapitre traite du succès de la cyberpornographie. L'Internet est facilement accessible du domicile et il assure l'anonymat à son utilisateur. Plusieurs groupes travaillent actuellement pour résoudre le problème de la circulation du matériel obscène sur l'Internet en ce moment, notamment le World Wide Web Consortium (W3C), la Commission européenne et l'International Working Group on Content Rating (IWGCR).

La dernière partie du livre, appelé " Les échos du monde ", est la plus intéressante parce qu'elle explore le rôle des NTIC dans la liberté d'expression dans les différents pays ou régions du monde. Les NTIC ont servi à mondialiser le commerce, l'économie, la politique et le droit. Les auteurs des chapitres dans cette partie font part de la situation particulière dans leur coin du monde.

Un chapitre fort intéressant offre un point de vue lituanien sur l'influence des nouvelles technologies comme forces libératrices des pays de l'Europe de l'Est. L'auteur croit que l'écroulement du communisme a été causé par des nouvelles technologies qui ont pénétré et finalement dissout le rideau de fer et il pense que si les citoyens laissent aux gouvernements la tâche de légiférer quant à la sécurité des données sur l'Internet, ils risqueraient de se voir limiter l'accès aux informations sur leurs gouvernements, comme c'était le cas dans les pays de l'Europe de l'Est à l'ère soviétique. Il propose d'apporter une modification à la Déclaration des droits de l'homme pour reconnaître le droit d'accès à Internet pour chaque personne.

Comme l'ouvrage est une collection de contributions par plusieurs auteurs sur les NTIC et la liberté d'expression, il y a évidemment une redondance de certains thèmes. Cela fait en sorte que les matières abordées ne sont pas toujours bien reliées. Le format du livre, s'il est moderne, ne facilite pas la lecture. Même si c'est peut-être à la mode aujourd'hui de ne plus indenter les paragraphes, on aurait au moins dû laisser des espaces entre eux. Au point de vue pratique et esthétique, le texte s'en trouve alourdi. Malgré ces considérations, ce livre témoigne d'un immense effort immense et il offre un bon survol de quelques questions générales et spécifiques sur les nouvelles technologies et les problèmes qu'elles représentent au point de vue légale et sociale. C'est un ouvrage à recommander pour tous ceux qui œuvrent dans le domaine.

**Frances Maxant**

---

[\*] Michèle PARÉ et Peter DESBARATS (dir.), *Liberté d'expression et nouvelles technologies*, collection Collectif (Montréal, Isabelle Quentin, 1998), 270 pages; ISBN 2-922417-03-4.